

3.3 Les Rappes (GE 43)

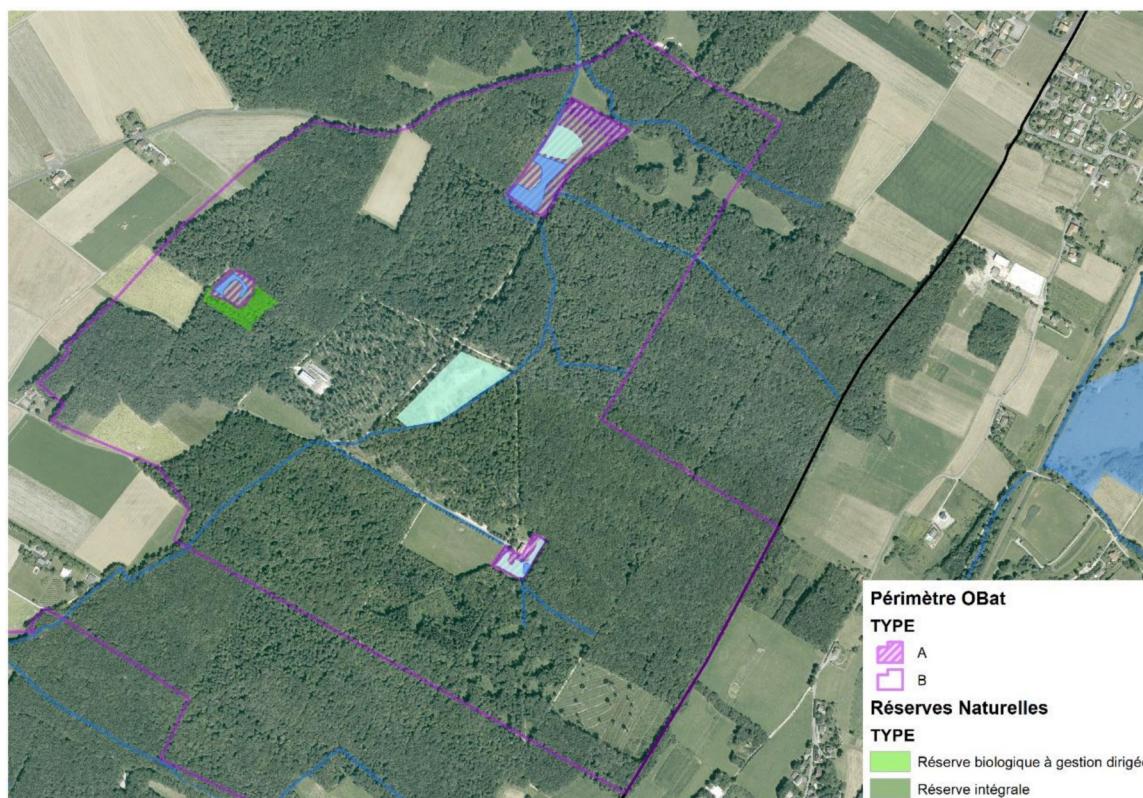


Fig.3.3.1 : situation des Rappes et des différents plans d'eau.

Description du site et des aménagements

L'OBat des Rappes, d'une surface de 143 ha, est situé à l'extrême est de Jussy, au bord de la frontière française. Il est composé de plusieurs zones humides de diverses natures :

- L'étang de Bois-Vieux, creusé en 1969. A l'origine destiné à l'approvisionnement d'eau en cas d'incendie. Il possède maintenant un rôle écologique, et a subi plusieurs remaniements, dont le dernier date de 2016. Au nord de cet étang, un secteur appelé le marais de Bois-Vieux, accueille plusieurs gouilles et dépressions de taille variable, aménagées en 2009 ;
- L'étang des Feuilletts, également d'origine anthropique et créé en 1993. N'ayant subi aucune intervention depuis sa création, ce plan d'eau est, aujourd'hui, en phase d'atterrissement et envahi par les roselières. ;
- Le secteur de la Maison de la Forêt, composé d'une mare creusée vers 1966 et de deux mares datant de 2005 ;
- Le secteur de la Carpière, avec une mare principale aux berges douces et de 3'500 m² environ, creusée en 2011, et une trentaine de dépressions de moins de 5 m².

En plus de ces plans d'eau principaux, un réseau de fossés, régulièrement en eau, et des dépressions destinées au sonneur à ventre jaune sont répartis dans l'ensemble de l'OBat. Les milieux terrestres sont composés de forêts thermophiles (chênaies) et de quelques prairies extensives.

Dans l'ensemble du périmètre, seuls les secteurs des Feuilletts et de Bois-Vieux sont inscrits en réserve naturelle.

Bien qu'une majeure partie (55%) de l'OBat appartienne à l'Etat de Genève, certaines parcelles forestières sont privées.

Données batrachologiques antérieures

Les tritons palmés et les grenouilles rousses et agiles ont été inventoriés dès 1950. Le triton alpestre et le crapaud commun n'ont été observés qu'à partir de 1991, au bord de la route de Monniaz. Il est probable que ces observations aient été effectuées lors de ramassages pour limiter la mortalité déjà importante sur cette route. Pour finir, ont été observés le sonneur à ventre jaune (2006) à l'étang Bois-Vieux et proche de la Maison de la Forêt, le triton crêté italien (2002) et la grenouille verte (2005) aux Feuilletts. Il est cependant possible que ces espèces soient présentes sur le site depuis plus longtemps. L'inventaire OBat de 2007 a révélé des populations importantes de tritons alpestres, crapauds communs (peu dérangés par les poissons dans l'étang Bois-Vieux) et grenouilles rieuses. La présence de poissons dans l'étang de Bois-Vieux semble avoir eu un impact négatif sur les populations de tritons et de grenouilles rousses et agiles. Les auteurs ont cependant soulevé que les effectifs de tritons palmés étaient certainement plus importants que ceux observés.

Visites : 03/03/2017 ; 22/03/2017 ; 25/05/2017 ; 26/05/2017 ; 27/05/2017 ; 30/05/2017 ; 19/07/2017 ; 09/08/2017

Effectifs des espèces recensées

Espèce	Total estimé	Bois-Vieux	Feuilletts	Carpière	Maison de la Forêt	Remarques
Grenouille rousse	450-650	140-200	60-100	250-300	15-50	Abondante
Grenouille agile	1500-2000	420-500	300-400	700-900	60-100	Très abondante
Crapaud commun	10-50 +	10-50	?	?	?	Présence historique importante, diminution importante. +Probablement pas représentatif.
Triton alpestre	200-450	50-200	30-100	80-150	?	Stable
Triton palmé	25-100	10-50	0-20	15-40	?	Très peu d'observations
Tritons crêtés	> 300	100-300	60-150	150-400	?	Effectifs importants
Sonneur à ventre jaune	35-75	0 - ?	0 - ?	30-60	4-15	Présence régulière dans les fossés et les mares temporaires de Carpière. Reproduction
Grenouilles verdâtres	>300	100-200	20-50	200-300	?	Présence très importante, en particulier dans le secteur Carpière

Autres espèces rencontrées : Couleuvre à collier (*Natrix maura*)

Discussion

Les grenouilles rousses et agiles sont abondantes sur le site, en particulier dans le plan d'eau principal du secteur Carpière et dans le marais de Bois-Vieux. Ces milieux, peu profonds mais en eau de manière permanente, sont très favorables à ces deux espèces.

Pour le crapaud commun, la situation est similaire à celle des Arales. En effet, l'espèce semble en forte diminution et des pontes n'ont été observées que dans les roselières de l'étang Bois-Vieux. Quelques dizaines de têtards ont été capturés dans les nasses dans le plan d'eau principal de Carpière, mais la qualité du milieu aurait pu laisser présager une plus grande abondance.

La population de tritons palmés, déjà peu importante lors de l'inventaire OBat de 2017, ne semble pas avoir augmentée. Il est même possible que cette dernière ait diminuée. Certains individus ont été observés dans des fossés bordant les chemins mais très peu dans les plans d'eau principaux.

D'un autre côté, les effectifs de tritons alpestres semblent stables, l'espèce a bien colonisé le marais de Bois-Vieux, et le triton crêté italien est en augmentation, avec une présence importante dans la majorité des plans d'eau.

La majorité des sonneurs à ventre jaune a été observée dans le fossé longeant le chemin de Carpière et dans les nouvelles mares creusées dans le secteur. Cependant, au fil de l'été, le nombre de grenouilles vertes dans ces plans d'eau a augmenté et le nombre de sonneurs a diminué. Il est possible que ces deux résultats soient liés. Malgré cela, des pontes, têtards et juvéniles ont été observés et la reproduction semble donc effective. Les mares temporaires creusées le long du chemin des Grands-Bois, avant la maison de la Forêt, se sont asséchées dès le printemps et n'étaient en eau à aucune des visites.

L'étang des Feuillettes, en phase avancée d'atterrissement, paraît moins favorable aux tritons et aux grenouilles brunes qu'autrefois. Des mesures seraient nécessaires pour rétablir son attrait.

Bilan des mesures et objectifs du PG 2009

Dans le plan de gestion des Bois de Jussy et de Douvaine (ECOTEC Environnement SA *et al.*, 2009), un objectif est cité en faveur des amphibiens :

- Objectif FA R2-4 : Favoriser le sonneur à ventre jaune et les tritons vivant dans les gouilles temporaires

Le sonneur à ventre jaune, apparu sur le site aux alentours de l'année 2006-2007, a colonisé l'ensemble du site et ses effectifs sont en augmentation. Les tritons crêtés et alpestres sont également en augmentation et sont présents dans le marais de Bois-Vieux et la Carpière.

L'objectif est donc **atteint**.

Connectivité

La connectivité peut être établie à deux échelles différentes :

Milieus aquatiques et terrestres :

L'OBat des Rappes est fortement boisé et les plans d'eau sont entourés de milieux très propices pour l'hivernage des amphibiens. Ainsi, la connectivité entre ces deux milieux est garantie.

Cependant, la route de Monniaz est située à moins de 150 m au nord de l'étang de Bois-Vieux et les barrières actuelles empêchent les migrations. Les passages ne sont quant à eux pas fonctionnels.

Entre différents sites de reproduction

Le site est intégré dans le complexe des bois de Jussy. Les sites de reproduction les plus proches sont les Arales (800 m) et les Dolliets (~500 m). Bien que la plupart des espèces forestières soient moins mobiles que les espèces pionnières, la faible distance qui les sépare des autres sites ne devraient pas poser de problème pour garantir les échanges. Les milieux terrestres sont exclusivement constitués de milieux forestiers ne constituant pas d'obstacles. Par contre, la route de Monniaz, unique route à forte trafic du secteur, sépare les sites des Arales et des Rappes et constitue un danger pour la traversée des amphibiens. Au sud, la route de Juvigny n'empêche pas le passage, mais générerait une forte mortalité si de mesures temporaires n'étaient pas mises en place chaque année.

A plus grande échelle, il est probable que la route départementale D1206, reliant Annemasse à Douvaine, constitue un important obstacle entre les populations des bois de Jussy et des Voirons.

Proposition de mesures

Des mesures sont suggérées en faveur des amphibiens :

- Entretien et creuse de nouvelles petites mares temporaires éloignées des plans d'eau occupés par la grenouille rieuse ;
- Mesure spécifique au triton palmé : réduction de l'ensoleillement en laissant certaines berges s'assombrir ;
- Amélioration de l'imperméabilité des mares temporaires le long du chemin des Grands-Bois ;
- Curage partiel de l'étang des Feuilletts et mise en place d'un entretien adapté (tous les 3 à 5 ans) ;
- Conservation de bois mort (dont une moitié en gros diamètre) proche des plans d'eau ;
- Construction et remise en état d'un crapauduc sur la route de Monniaz pour limiter la mortalité, prévu dans le cadre de la mesure M7 du contrat corridor Arve-Lac (COPIL Arve-Lac, 2012).

Documents de référence

- ECOTEC Environnement SA (2008). Plan de gestion transfrontalier Bois de Jussy – Bois de Douvaine. INTERREG III, Gestion des sites naturels de valeur et des espèces menacées, 513p.
- COPIL Arve-Lac - Comité de pilotage du contrat corridors du secteur Arve-Lac. (2012). Contrat corridors Arve-Lac - Cahier n°13-61. Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise, Genève, 154p.